



# Sage 50

# Comptabilité

(Lancement 2015.1)

Décembre 2014

# Table des matières

<b>Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2015.1)</b> .....	<b>1</b>
Sage 50 Comptabilité Lancement 2015.1 .....	1
Quoi de neuf et améliorations du produit .....	1
Prise en charge des cotisations de l'employeur au RVER (Québec seulement) .....	1
Charges patronales définies par montant ou pourcentage .....	1
Facturation mobile* .....	1
Amélioration du flux de travail quand le Gestionnaire de connexion doit être mis à jour sur un serveur .....	1
Problèmes résolus .....	1
Modifications des taxes sur salaires - En vigueur à partir du 1er janvier 2015. ....	2
Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt .....	2
Modifications apportées aux tranches d'impôt fédéral .....	2
Modifications au Régime de pension du Canada .....	2
Modifications au Régime de pension du Québec .....	2
Modifications apportées à l'Assurance-emploi .....	3
Modifications au Régime québécois d'assurance parentale .....	3
Modifications apportées aux crédits d'impôt personnels .....	3
Avant de commencer votre traitement de la paie pour 2015 .....	3
Préparation de la paie pour 2015 .....	4
Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés .....	4
Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés .....	4
Directives d'indexation .....	5
Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation pour 2015 .....	5
Sage 50 Comptabilité Lancement 2015.0 .....	6
Quoi de neuf et améliorations du produit .....	6
Amélioration du traitement des ventes et de la gestion .....	6
Amélioration des états de compte des client pour faciliter le recouvrement .....	6
Prise en charge des intérêts composés pour les factures de ventes en retard .....	7
Des renseignements supplémentaires sont inclus sur les commandes, les factures et les bordereaux de marchandises .....	7
Flux de travail amélioré lors de la modification d'un modèle dans Sage 50 Concepteur de formulaires .....	7
Traitement plus efficace des encaissements des clients et des paiements des fournisseurs .....	7
Meilleur suivi des factures et commandes envoyées par courriel .....	7
Incrémentation automatique des numéros de commande .....	7
Administration améliorée pour la création des copies de sauvegarde .....	7
Accès simple au rapport ajustements des stocks .....	7
Paie .....	7
Intégration avec RCAP ou RVER de Manuvie (Québec seulement) .....	7
Option de ne pas calculer l'impôt .....	8
Paiements par carte de crédit avec Moneris .....	8

Accélération du processus d'approbation des cartes de crédit grâce au traitement des paiements par Moneris .	8
Les fonctions de rapports puissantes sont désormais disponibles dans Sage 50 Comptabilité Pro .....	8
Production de rapports comptables personnalisés avec Sage 50 Intelligence d'entreprise .....	8
Prise en charge abandonnée .....	8
Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit .....	9
Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour? .....	9
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement .....	9
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement .....	9
Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50. ....	9
Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité .....	10

# Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2015.1)

## Sage 50 Comptabilité Lancement 2015.1

### Quoi de neuf et améliorations du produit

Sage 50 Comptabilité comprend les améliorations suivantes :

	Premier niveau	Pro	Supérieur	Quantum
<b>Prise en charge des cotisations de l'employeur au RVER (Québec seulement)</b>		Oui	Oui	Oui
<b>Charges patronales définies par montant ou pourcentage</b>		Oui	Oui	Oui
<b>Facturation mobile*</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Amélioration du flux de travail quand le Gestionnaire de connexion doit être mis à jour sur un serveur</b>	Oui	Oui	Oui	Oui

#### **Prise en charge des cotisations de l'employeur au RVER (Québec seulement)**

Si vos employés participent au Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), les employeurs peuvent désormais facilement contribuer à leurs régimes lors du traitement de la paie.

#### **Charges patronales définies par montant ou pourcentage**

Les employeurs qui utilisent des charges définies par l'utilisateur ont la possibilité de définir ces charges en fonction d'un montant ou d'un pourcentage spécifique.

#### **Facturation mobile\***

Créez et envoyez des factures en ligne, où vous voulez, quand vous voulez, et intégrez le tout dans Sage 50 Comptabilité. Vous et vos employés pouvez créer une facture sans avoir à attendre d'être de retour au bureau. Avec Sage One, vous pouvez désormais créer une facture où que vous soyez et vos données se synchroniseront dans Sage 50. Disponible en février 2015. \*Des frais supplémentaires pourraient s'appliquer..

#### **Amélioration du flux de travail quand le Gestionnaire de connexion doit être mis à jour sur un serveur**

Si vous vous connectez à vos données sur un serveur qui ne dispose pas de la dernière mise à jour de Sage 50 Comptabilité, vous verrez désormais un message concernant la mise à jour du Gestionnaire de connexions.

### **Problèmes résolus**

Cette mise à jour du produit résout les problèmes suivants :

- (Comptabilité Premier niveau et supérieur) Sur un système d'exploitation en français, Sage 50 Comptabilité cessait de fonctionner lors de la recherche d'une facture.
- (Comptabilité Premier niveau et supérieur) Dans la fenêtre Options des rapports et formulaires, plusieurs cases ne restaient pas cochées.

- (Comptabilité Pro et supérieur) Lors de l'impression d'un RL-1 sur papier ordinaire, Sage 50 Comptabilité n'imprimait pas tous les employés.
- (Comptabilité Supérieur et supérieur) Si vous travaillez en mode multi-utilisateur et créez des commandes clients, la numérotation des commandes ne se faisait plus dans l'ordre une fois passé le numéro 32767.

## Modifications des taxes sur salaires - En vigueur à partir du 1er janvier 2015.

Important! Si vous êtes actuellement abonné à Sage Services d'Affaires, votre mise à jour inclut les modifications de l'impôt pour le 1er janvier 2015.

Votre mise à jour de l'impôt reflète les tables d'impôt fédéral et provincial, en vigueur le 1er janvier 2015, conformément au document Formules pour le calcul informatisé des retenues sur la paie — 98e édition de l'Agence du revenu du Canada et du document Guide de l'employeur — Guide de l'employeur du Québec : Retenues à la source et cotisations pour 2015 et les annexes de l'assurance-emploi, le régime de pension du Canada et le régime de rentes du Québec.

## Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt

La mise à jour de l'impôt du 1er janvier 2015 contient les modifications apportées aux tables d'impôt et les calculs de l'impôt de Sage 50 Comptabilité. Cette mise à jour reflète les modifications apportées à l'impôt par l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui seront en vigueur le 1er janvier 2015. Pour en savoir plus sur les modifications de l'impôt de l'ARC, contactez votre bureau des services fiscaux ou visitez le [site Web de l'ARC](#). Ce document concerne seulement les changements apportés à l'impôt pour lesquels vous devrez éventuellement faire des corrections dans vos fiches de paie.

### Modifications apportées aux tranches d'impôt fédéral

À compter du 1er janvier 2015, les tranches d'impôt fédéral seront modifiées. Cependant, les taux d'imposition fédéraux demeurent les mêmes.

Tranches de l'impôt fédéral sur le revenu	
2015	2014
Premiers 44 701 \$	Premiers 43 953 \$
Excédent 44 701 \$ à un maximum de 89 401 \$	Excédent 43 953 \$ à un maximum de 87 907 \$
Excédent 89 401 \$ à un maximum de 138 586 \$	Excédent 87 907 \$ à un maximum de 136 270 \$
Plus de 138 586 \$	Plus de 136.270 \$

### Modifications au Régime de pension du Canada

Pour l'année 2015, le gain maximum ouvrant droit à pension pour le Régime de pension du Canada (RPC) passera de 52 500 \$ à 53 600 \$. Les gains cotisables maximum ont également été augmentés et ils passeront de 49 000 \$ à 50 100 \$.

Le montant maximal des cotisations de l'employeur et l'employé au RPC pour 2015 s'établira approximativement à 2 479,95 \$ (maximum 2 425,50 \$ en 2014).

### Modifications au Régime de pension du Québec

Pour l'année 2015, le nouveau taux de cotisation au Régime de rentes du Québec (RRQ) passera à 10,5%, ce qui correspond à un taux de cotisation de 5,25% aussi bien pour l'employé que pour l'employeur. De plus, le

montant maximum des gains ouvrant droit à pension passera de 52 500 \$ à 53 600 \$. La cotisation maximale annuelle à retenir pour un employé passera donc de 2 535,75 \$ à 2 630,25 \$.

### Modifications apportées à l'Assurance-emploi

Les cotisations à l'assurance-emploi ont augmenté au Québec et dans les provinces et territoires, à l'extérieur du Québec. À l'extérieur du Québec, le taux à l'A-E restera à 1.88% et le maximum annuel des gains ouvrant droit à pension passera de 48 600,00 \$ à 49 500,00 \$ en 2015. Au Québec, le taux à l'A-E sera établi à 1.54% et le maximum des gains ouvrant droit à pension passera de 48 600 \$ à 49 500 \$.

### Modifications au Régime québécois d'assurance parentale

Le taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale reste à 0.559%. Les gains assurables RQAP maximum ont également été augmentés et ils passeront de 69 500 \$ à 70 000 \$.

### Modifications apportées aux crédits d'impôt personnels

À compter du 1er janvier 2015, les crédits d'impôt fédéraux, provinciaux et territoriaux que les employés peuvent réclamer seront modifiés. Ces modifications sont reflétées dans le nouveau formulaire fédéral TD1, ainsi que le formulaire TD provincial ou territorial de 2015 et le formulaire TP-1015.3-V du Québec. Les montants personnels de base ont été modifiés comme suit :

	Crédits d'impôt personnels	
	2015	2014
Fédéral	11 327	11 138
Alberta	18 214	17 787
Colombie-Britannique	9 938	9 869
Manitoba	9 134	9 134
Nouveau-Brunswick	9 633	9 472
Terre-Neuve et Labrador	8 767	8 578
Territoires du Nord-Ouest	13 900	13 668
Nouvelle-Écosse (aucun changement)	8 481	8 481
Nunavut	12 781	12 567
Ontario	9 863	9 670
Île-du-Prince-Édouard (aucun changement)	7 708	7 708
Québec	11 425	11 305
Saskatchewan	15 639	15 378
Yukon	11 327	11 138

## Avant de commencer votre traitement de la paie pour 2015

- Réviser le nouveau formulaire TD1 2015 fédéral, ainsi que le formulaire TD 2015 provincial ou territorial (ou le formulaire TP 1015.3-V du Québec) pour vous familiariser avec les changements.
- Fournir les formulaires TD1 2015 fédéral/provincial/territorial à vos employés au cas où ils devraient apporter des changements à leurs montants personnels de base.

- Ajustez les fiches de vos employés dans Sage 50 Comptabilité afin de refléter les nouveaux crédits d'impôt pour 2015.

## Préparation de la paie pour 2015

Cette section décrit ce que vous devez ajuster dans Sage 50 Comptabilité après avoir terminé le traitement de toute la paie pour 2014, et avant de commencer le traitement de la paie pour 2015.

### Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt fédéral, suivez ces étapes :

1. Si le montant de crédit d'impôt fédéral personnel d'un employé a changé pour 2015, cet employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 2015 fédéral
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité. Cette fonction ne sera pas disponible si les fiches d'employés ne sont pas fermées. D'autre part, si cette fonction est en utilisation, vous ne pourrez ouvrir aucune fiche d'employé.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Fédéral pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt fédéral.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, suivez une des étapes suivantes :
  - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. L'Agence du revenu du Canada a annoncé un facteur d'indexation fédéral de 1,7% pour 2015.
  - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.
9. Cliquez sur Fermer.

### Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt provincial/territorial, suivez ces étapes :

1. Si l'employé change ses montants de crédit d'impôt pour 2015, l'employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 provincial ou territorial 2015 (ou le formulaire TP1015.3V pour le Québec).
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité. Cette fonction ne sera pas disponible si les fiches d'employés ne sont pas fermées. D'autre part, si cette fonction est en utilisation, vous ne pourrez ouvrir aucune fiche d'employé.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Provincial pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt provincial ou territorial, ainsi que la province ou territoire auquel vous voulez apporter des changements.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.

6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 provincial ou territorial, suivez une des étapes suivantes :
  - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.

Voici les provinces et territoires qui ont annoncé leurs facteurs d'indexation pour 2015 :

Provinces/Territoires	Facteur d'indexation
Alberta	2,4%
Colombie-Britannique	0.7%
Nouveau-Brunswick	1,7%
Terre-Neuve et Labrador	2.2%
Territoires du Nord-Ouest	1.7%
Nunavut	1,7%
Ontario	2,0%
Québec	1,06%
Saskatchewan	1,7%
Yukon	1,7%

Remarque : Il n'y a aucune indexation pour l'Alberta, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

- Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.
  9. Cliquez sur Fermer.

## Directives d'indexation

Dans Sage 50 Comptabilité, il y a deux champs à l'onglet Impôts de la fenêtre Enregistrements des employés qui contiennent les montants des employés qui sont assujettis à l'indexation :

- Autres montants fédéraux indexés
- Autres montants provinciaux indexés

## Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation pour 2015

À partir du montant total du crédit d'impôt du formulaire TD1 fédéral, soustrayez les points qui ne sont pas admissibles à l'indexation. Les crédits d'impôt personnels dans le formulaire TD1 fédéral 2015 qui ne sont pas présentement admissibles à l'indexation sont :

- Montant pour revenu de pension
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps plein)
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps partiel)



- Montant pour revenu de pension, frais de scolarité et montant relatif aux études transférés du conjoint ou personne à charge

Concernant les montants de crédit d'impôt provincial, certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont défini leurs propres critères d'indexation. Par exemple, en Alberta et en Ontario, tous les montants de crédit d'impôt sont assujettis à l'indexation.

Puisque les critères d'indexation varient d'une juridiction à une autre et qu'ils peuvent changer, vous devriez réviser ceux qui sont établis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux avant d'entrer le montant de crédit d'impôt de l'employé dans le champ Crédit d'impôt fédéral (ou provincial) assujetti à l'indexation.

## Sage 50 Comptabilité Lancement 2015.0

### Quoi de neuf et améliorations du produit

Sage 50 Comptabilité comprend les améliorations suivantes :

#### Amélioration du traitement des ventes et de la gestion

	Premier niveau	Pro	Supérieur	Quantum
<b>Amélioration des états de compte des client pour faciliter le recouvrement</b>		Oui	Oui	Oui
<b>Prise en charge des intérêts composés pour les factures de ventes en retard</b>		Oui	Oui	Oui
<b>Champs de renseignements supplémentaires inclus sur les commandes, les factures et les bordereaux de marchandises</b>		Oui	Oui	Oui
<b>Flux de travail amélioré lors de la modification d'un modèle dans Sage 50 Concepteur de formulaires</b>		Oui	Oui	Oui
<b>Traitement plus efficace des encaissements des clients et des paiements des fournisseurs</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Numéros de facture et de commande inclus dans le nom des fichiers PDF</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Incrémentation automatique des numéros de commande</b>		Oui	Oui	Oui
<b>Meilleure gestion de la création de copies de sauvegarde</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Facilité d'accès au rapport d'ajustements des stocks</b>			Oui	Oui

#### Amélioration des états de compte des client pour faciliter le recouvrement

Réalisez le suivi des sommes qui vous sont dues en générant des états de compte pour les clients qui ont des soldes non réglés ou en retard. Les relevés affichent les paiements en retard ou en souffrance, en plus des paiements effectués.

### Prise en charge des intérêts composés pour les factures de ventes en retard

Incitez vos clients à vous payer dans les délais en facturant un taux d'intérêt journalier sur les factures en retard.

### Des renseignements supplémentaires sont inclus sur les commandes, les factures et les bordereaux de marchandises

Fournissez de plus amples renseignements à vos clients en ajoutant des champs de renseignements supplémentaires sur leurs commandes, factures et bordereaux de marchandises. Si vous vendez des produits ou des services qui requièrent une description plus détaillée ou des renseignements supplémentaires, vous pouvez inclure de telles informations à l'attention de votre client.

### Flux de travail amélioré lors de la modification d'un modèle dans Sage 50 Concepteur de formulaires

Lorsque vous personnalisez un modèle et voulez le sauvegarder, la boîte de dialogue Enregistrer sous s'ouvre automatiquement pour que vous puissiez inscrire le nom de votre fichier et sauvegarder votre travail.

### Traitement plus efficace des encaissements des clients et des paiements des fournisseurs

Si vous traitez plusieurs paiements pour un client ou un fournisseur, vous pouvez réutiliser le client ou le fournisseur sélectionné en cliquant sur la punaise.

### Meilleur suivi des factures et commandes envoyées par courriel

Si vous envoyez des factures et des commandes à vos clients, le numéro de facture ou de commande est désormais inclus dans le nom du fichier, ce qui vous permet à vous et à vos clients un meilleur suivi des fichiers.

### Incrémentation automatique des numéros de commande

Si vous traitez plusieurs commandes, le numéro de commande augmente désormais de manière progressive et automatique pour vous faire gagner du temps et vous permettre de faire le suivi de votre travail.

### Administration améliorée pour la création des copies de sauvegarde

Lors de la création d'une copie de sauvegarde de l'entreprise, si vous essayez de sauvegarder la copie de sauvegarde dans un dossier SAJ, vous serez invité(e) à sauvegarder le fichier dans un autre dossier pour des raisons de performance et de protection des données.

### Accès simple au rapport ajustements des stocks

Lorsque vous travaillez dans la fenêtre Ajustements des stocks, vous pouvez désormais imprimer le rapport Détails d'ajustements des stocks.

## Paie

	Premier niveau	Pro	Supérieur	Quantum
<b>Intégration avec RCAP ou RVER de Manuvie (Québec seulement)</b>		Oui	Oui	Oui
<b>Option pour omettre le calcul de l'impôt</b>		Oui	Oui	Oui

### Intégration avec RCAP ou RVER de Manuvie (Québec seulement)

Cette solution intégrée et conviviale aidera les employés du Québec à, rapidement et facilement, respecter les règlements gouvernementaux obligatoires. Le projet de loi Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) est entré en vigueur le 1er juillet 2014; conformément à ce projet de loi, toutes les petites entreprises de cinq employés ou plus devront offrir un régime volontaire d'épargne-retraite.

La solution intégrée de paie offre un flux de travail de paie simplifié par le biais de Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne, tout en simplifiant l'administration continue du nouveau RVER de Manuvie. Vous gagnerez ainsi du temps et réduirez la saisie redondante de données :

- Remplissez au préalable le fichier de cotisation RVER pour chaque cycle de paie.
- Remplissez au préalable les fichiers de renseignements sur les employés créés par Sage 50 Comptabilité afin de garantir l'exactitude des renseignements envoyés à Manuvie pour la gestion des enregistrements d'employés.

### Option de ne pas calculer l'impôt

Si vous avez des employés dont le revenu total est inférieur au montant total du crédit d'impôt sur le formulaire TD1, vous pouvez désactiver le calcul de l'impôt dans leur enregistrement d'employé.

### Paie par carte de crédit avec Moneris

	Premier niveau	Pro	Supérieur	Quantum
<b>Accélération du processus d'approbation des cartes de crédit grâce au traitement des paiements par Moneris</b>	Oui	Oui	Oui	Oui

### Accélération du processus d'approbation des cartes de crédit grâce au traitement des paiements par Moneris

Sage s'est associé à Moneris, chef de file en matière de traitement des paiements au Canada, afin d'offrir des services de traitement de cartes de crédit rentables et efficaces. Le partenariat de Sage avec Moneris permettra aux clients de Sage de recevoir les avantages suivants :

- Une solution complète pour répondre à tous vos besoins en matière de traitement de paiements.
- Un meilleur flux de trésorerie.
- Une réduction de la durée d'arrêt grâce au soutien technique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### Les fonctions de rapports puissantes sont désormais disponibles dans Sage 50 Comptabilité Pro

	Premier niveau	Pro	Supérieur	Quantum
<b>Production de rapports comptables personnalisés avec Sage 50 Intelligence d'entreprise.</b>		Oui	Oui	Oui

### Production de rapports comptables personnalisés avec Sage 50 Intelligence d'entreprise

Profitez de rapports d'activités personnalisables basés sur Microsoft® Excel® et actualisés automatiquement avec des données en temps réel, afin d'accéder aux informations requises pour prendre des décisions rapides et éclairées.

### Prise en charge abandonnée

Linux n'est plus pris en charge en tant que serveur de fichiers pour le partage des fichiers d'entreprise. (Auparavant, Red Hat Enterprise Linux 5.0n et SUSE Linux Enterprise Server 10 étaient pris en charge)

## Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit

**Important!** Les mises à jour du produit de Sage 50 Comptabilité sont offertes uniquement aux abonnés de Sage Services d'Affaires. Les mises à jour et les fonctions de la Paie sont offertes seulement aux abonnés de Sage Services d'Affaires dont le forfait comprend les mises à jour de l'impôt. Si vous n'êtes pas certain(e) que votre abonnement soit toujours en vigueur ou bien si vous voulez vous abonner ou renouveler votre abonnement, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.

### Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?

- Automatiquement, en utilisant Sage 50 Comptabilité (recommandé).
- Manuellement, en utilisant Sage 50 Comptabilité.
- En téléchargeant la mise à jour à partir du site Web de Sage 50.
- En exécutant le CD de la mise à jour du produit, si vous avez payé pour la réception d'un CD.

Sauvegardez vos données	Effectuez toujours une copie de sauvegarde de vos données avant d'installer votre mise à jour du produit et avant toute modification importante, par exemple, avant d'avancer la date de session à un nouvel exercice ou une nouvelle année civile.
-------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement

Sage 50 Comptabilité vérifie automatiquement les mises à jour du produit chaque fois que vous êtes connecté à Internet. Lorsqu'une mise à jour est disponible, celle-ci est téléchargée en arrière-plan. Lorsque vous fermez Sage 50 Comptabilité, vous êtes informé(e) qu'une mise à jour est prête à être installée. Cliquez sur Oui pour l'installer. Vous n'avez pas besoin de saisir la moindre information pendant le processus de mise à jour. Pour en savoir plus, cherchez « Mises à jour automatiques » dans l'Aide.

### Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement

Les « mises à jour automatiques » sont activées par défaut. Nous vous recommandons de ne pas désactiver ce paramètre. Si vous choisissez de désactiver cette option, vous pouvez toujours télécharger les mises à jour lorsque vous vous connectez à Internet. Suivez les étapes suivantes pour activer ou désactiver les mises à jour automatiques :

1. À la fenêtre d'accueil, dans le menu Configuration, sélectionnez Préférences de l'utilisateur et ensuite Options.
2. Sélectionnez Télécharger automatiquement les mises à jour du produit et aviser l'utilisateur de les installer.
3. Cliquez sur OK.

### Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.

Les mises à jour sont aussi disponibles sur le [site Web de Sage 50](#). Veuillez suivre les directives d'installation.

**Important!** Mise à jour de Sage 50 Comptabilité dans un environnement multi-utilisateur (Sage 50 Comptabilité Supérieur et ultérieur)

- Installez cette mise à jour du produit sur tous les ordinateurs qui exécutent Sage 50 Comptabilité, y compris les ordinateurs sur lesquels vous avez effectué les installations de type serveur seulement de Sage 50 Comptabilité.

## Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité

Une mise à niveau de Sage 50 Comptabilité peut comprendre un ou plusieurs changements :

- **Obtenir la version la plus récente** - Si vous voulez recevoir les mises à jour les plus récentes pour votre produit Sage 50 Comptabilité actuel, vous pouvez effectuer une mise à niveau à partir d'une version antérieure de Sage 50 Comptabilité.
- **Passer à un produit Sage 50 Comptabilité ultérieur** - Si vous avez besoin d'un ensemble de fonctions plus puissantes, vous pouvez passer à la version la plus récente d'un produit Sage 50 Comptabilité ultérieur (par exemple, passez de Sage 50 Comptabilité Supérieur à Sage 50 Comptabilité Quantum). Cette option effectue également la mise à niveau de votre version de Sage 50 Comptabilité si vous n'utilisez pas déjà la version la plus récente du programme.
- **Ajouter plus de licences d'utilisateur** - Si vous désirez augmenter le nombre d'utilisateurs simultanés dans Sage 50 Comptabilité, vous pouvez effectuer une mise à niveau de votre programme afin d'autoriser plusieurs utilisateurs. Au besoin, cette option met également à niveau votre version et en même temps, elle vous fait passer à un produit Sage 50 Comptabilité ultérieur.

Dans l'un des scénarios précités ou pour en savoir plus sur la mise à niveau de votre solution Sage 50 Comptabilité, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.

**Sage 50**

Édition canadienne

Service des ventes : 1-888-261-9610

Service à la clientèle : 1-888-222-8985

Soutien technique : 1-888-522-2722

[fr.Sage50Accounting.ca](http://fr.Sage50Accounting.ca)

